

PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY TENUE À LA SALLE 302 DE L'ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER, À MONTMAGNY, LE MARDI 8 AVRIL 2014 À 20H À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :

MESDAMES

- JOCELYNE CARON, municipalité de Cap-Saint-Ignace
- KARINE NADEAU, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
- SUZANNE VOCAL, représentante de la municipalité de Saint-Fabien-de-Panet

MESSIEURS

- RÉAL BOLDUC, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- GASTON CARON, représentant de la Ville de Montmagny
- ALAIN FORTIER, municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- RICHARD GALIBOIS, municipalité de Berthier-sur-Mer
- GUY GARANT, municipalité de Lac-Frontière
- DENIS GIROUX, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- GILLES GIROUX, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beaugard
- FRÉDÉRIC POULIN, municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues
- RÉNALD ROY, municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- ÉMILE TANGUAY, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. JEAN-GUY DESROSIERS, PRÉFET.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale, et M. Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le préfet souhaite la bienvenue à tous. Il constate le quorum et déclare la session ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

2014-04-01

IL EST PROPOSÉ PAR : MME JOCELYNE CARON
APPUYÉ PAR : M. FRÉDÉRIC POULIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet d'ordre du jour pour la session du 8 avril 2014 soit adopté avec Varia ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal
 - 3.1 Session du 18 mars 2014
4. RENCONTRE (10 minutes)
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
 - 5.1 Dépôt des états financiers vérifiés au 31 décembre 2013
 - 5.2 Édifice Amable-Bélangier
 - 5.3 Poste de la SQ
 - 5.4 Tableau de bord – Rapport prévisionnel trimestriel des priorités 2014

- 5.5 Suivi - Nominations sur le Comité de diversification
- 5.6 MADA et Politique familiale 2
- 5.7 Projet de lien sous-fluvial
- 5.8 Schéma en sécurité incendie (SSI)
- 5.9 Concours d'œuvres d'art Desjardins – Musée Marius-Barbeau
- 5.10 Forum des citoyens – CSSSML
- 5.11 La Centaurée
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 6.1 FSTD
 - 6.2 Projets régionaux
 - 6.2.1 Accès au fleuve – Chenal du quai de Berthier-sur-Mer
 - 6.2.2 Contribution financière au projet d'accès au fleuve – Chenal du quai de Berthier-sur-Mer
 - 6.3 Table de concertation de l'estuaire moyen
 - 6.4 Pacte rural
 - 6.4.1 Acceptation du rapport et envoi au MAMROT
 - 6.4.2 Plan de travail
 - 6.4.3 Rapport d'évaluation du Pacte rural 2007-2014
 - 6.5 PALÉE – Journée de réflexion (10 mai 2014)
 - 6.6 Oléoduc
 - 6.7 Projets éoliens
 - 6.8 Certificats de conformité
 - 6.9 Politique culturelle et actions 2014
 - 6.10 Schéma CPTAQ
 - 6.10.1 Conformité de la décision de la CPTAQ
 - 6.10.2 Avis de motion
- 7. CORRESPONDANCE
 - 7.1 FQM – Invitation au forum du 16 avril 2014 à Saint-Agapit
 - 7.2 MAMROT – Grands Prix de la ruralité
- 8. FINANCES
 - 8.1 Comptes de mars 2014
 - 8.2 État des revenus et dépenses au 31 mars 2014
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10. VARIA OUVERT
 - 10.1 CJE – Dîner spaghetti le 28 avril 2014
- 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
3.1 SESSION DU 18 MARS 2014

2014-04-02

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX
 APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la session du 18 mars 2014 soit adopté avec corrections aux items 5.5 et 6.5 afin que soit changé le nom « Marceau » pour « Nadeau » aux deux endroits.

ADOPTÉ

4. RENCONTRE (10 minutes)

Rencontre avec Mme Mélanie Nadeau et M. Jean-Louis Proulx pour la journée de réflexion du PALÉE qui est prévue avoir lieu le samedi

10 mai 2014 à compter de 8h30 à la municipalité de Saint-Fabien-de-Panet.

Pour cette journée de réflexion sous forme d'ateliers animés, on vise à avoir au moins quatre élus par municipalité ainsi que la direction générale.

5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES

5.1 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS AU 31 DÉCEMBRE 2013

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport financier consolidé au 31 décembre 2013 par le vérificateur de la MRC de Montmagny;

2014-04-03

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

APPUYÉ PAR : M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny prend acte du dépôt du rapport financier au 31 décembre 2013 tel que déposé et présenté par le vérificateur, M. Michel Proulx de Raymond Chabot Grant Thornton.

ADOPTÉ

5.2 ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER

Une économie comparative (2013/2014) pour le mois de mars de 1 025 \$ a été constatée.

Cependant, le mois de mars de cette année ayant été très froid si on compare à l'année dernière. C'est probablement ce qui explique que l'économie ne soit pas aussi spectaculaire que celle constatée au cours des mois de décembre et janvier derniers.

Il sera intéressant d'établir l'économie totale constatée sur une période de douze mois.

À SUIVRE.

5.3 POSTE DE LA SQ

La MRC a reçu le rapport de KAMCO pour le coût des travaux correctifs.

Une rencontre avec l'entrepreneur et le sous-traitant est prévue pour le mercredi 30 avril prochain.

5.4 TABLEAU DE BORD – RAPPORT PRÉVISIONNEL TRIMESTRIEL DES PRIORITÉS 2014

Un rapport trimestriel en date du 1^{er} avril 2014 a été déposé au Conseil de la MRC pour informations et suivi.

5.5 SUIVI – NOMINATIONS SUR LE COMITÉ DE DIVERSIFICATION

Comité de diversification	
Saint-Just-de-Bretenières	Réal Bolduc
Lac-Frontière	Guy Garant
St-Fabien-de-Panet	Claude Doyon
Ste-Lucie-de-Beaugard	Louis Lachance
Ste-Apolline-de-Patton	Karine Nadeau
St-Paul-de-Montminy	Émile Tanguay
Ste-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud	Denis Giroux
Notre-Dame-du-Rosaire	Gilles Giroux

5.6 MADA ET POLITIQUE FAMILIALE 2

Au niveau de MADA, toutes les municipalités ont maintenant entamé le processus et les dernières consultations devraient se faire au plus tard au début de mai 2014. Par la suite, le tout devrait s'accélérer afin qu'au cours de septembre, le plan d'action MADA des municipalités locales et de la MRC puissent être déposés.

Pour la Politique familiale 2 (révisée), la demande a été déposée et on espère une réponse en août ou septembre prochain.

5.7 PROJET DE LIEN SOUS-FLUVIAL

- CONSIDÉRANT que le 28 mars dernier, la Chambre de commerce de Lévis (CCL) a demandé au gouvernement de mettre à jour les études publiées au tournant des années 2000 par le comité du lien sous-fluvial à l'est de Lévis-Québec pour évaluer l'opportunité de construire un tunnel reliant les deux rives;
- CONSIDÉRANT que les MRC de Bellechasse et de la Côte-de-Beaupré sont également très favorables à la mise à jour de ces études, tel que réclamé par la CCL;
- CONSIDÉRANT que la Chambre de commerce et d'industrie de Québec, la Jeune Chambre de commerce de Québec et la Chambre de commerce de la Nouvelle-Beauce ont également donné leur appui à la mise à jour des études;
- CONSIDÉRANT que les appuis recueillis par la CCL démontrent que ces organisations sont sensibles aux problèmes grandissants de circulation dans la grande région de Québec-Lévis;
- CONSIDÉRANT qu'un troisième lien à l'ouest de Lévis ne ferait qu'aggraver les problèmes de circulation constatés dans le secteur des deux ponts;

2014-04-04

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny informe la Chambre de Commerce de Lévis qu'elle est favorable à la révision des études actuelles

de même qu'à la réalisation de toute étude visant à établir un troisième lien avec la rive-nord;

QUE ce troisième projet de lien soit par contre établi à l'est de Lévis afin de diminuer la pression et la congestion sur le réseau actuel aux alentours des deux ponts situés à l'ouest de la Ville de Lévis;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la Chambre de Commerce de Lévis, à la Chambre de Commerce de Montmagny, aux MRC limitrophes, au député Norbert Morin, au ministère des Transports et à la Conférence des préfets des MRC de Chaudière-Appalaches.

ADOPTÉ

5.8 SCHÉMA EN SÉCURITÉ INCENDIE (SSI)

- CONSIDÉRANT la transmission des données par les directeurs incendie des municipalités locales pour les années 2009-2013 en lien avec le SSI et la compilation par le coordonnateur de la MRC de Montmagny ;
- CONSIDÉRANT le dépôt par le coordonnateur de la MRC du rapport statistique en lien avec le schéma en sécurité incendie pour les années 2009 à 2013, incluant le rapport consolidé;

2014-04-05

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉNALD ROY
APPUYÉ PAR : M. GUY GARANT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny prend acte du dépôt du rapport statistique 2009-2013 ainsi que du rapport consolidé tel que déposé et demande que lesdits documents soient transmis au ministère de la Sécurité publique.

QU'une copie soit également transmise aux municipalités locales et aux directeurs incendie pour leur information.

ADOPTÉ

5.9 CONCOURS D'ŒUVRES D'ART DESJARDINS – MUSÉE MARIUS-BARBEAU

Le Musée Marius-Barbeau a lancé sa 11^e édition du Concours d'œuvres d'art Desjardins.

La MRC de Montmagny participe à ce concours (500 \$) depuis 2013 en partenariat avec les autres MRC/CLD de Chaudière-Appalaches. Les artistes de la région ont été invités à participer au concours directement par le musée.

« AUDACE » est le thème pour le concours d'œuvres d'art Desjardins 2014.

« Marc Fortin » est l'industriel et le parrain de l'événement.

Les œuvres des artistes sélectionnées par le jury seront exposées au Musée Marius-Barbeau pendant trois mois, soit du 12 juin au 11 septembre 2014.

La MRC doit nommer un membre (artiste ou connaissance en art) sur le jury qui fera également le lien avec le milieu. Quelques noms sont suggérés et la MRC fera les démarches pour proposer quelqu'un. À suivre.

5.10 FORUM DES CITOYENS - CSSSML

- CONSIDÉRANT la perte de services de santé vécus et/ou à venir pour le Centre et le Sud du territoire de la MRC de Montmagny;
- CONSIDÉRANT la possibilité pour le CSSSML de tenir un « Forum des citoyens » permettant aux gens de faire part de leurs préoccupations et de leurs besoins en matière de services de santé;

2014-04-06

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny demande aux CSSSML de continuer à rencontrer la population en regard des services offerts et des besoins de la population (certains services ont été coupés et d'autres services seront problématiques sous peu) : c'est-à-dire de maintenir le *Forum des citoyens*.

QUE l'on demande également, que lors des rencontres du « Forum des citoyens », de démocratiser et vulgariser le contenu des informations présentées afin de s'assurer que le jargon « médical » soit compris de tous ceux qui ne sont pas issus du milieu médical.

ADOPTÉ

5.11 LA CENTAURÉE ET CEC DE MONTMAGNY

- CONSIDÉRANT le projet d'attestation d'études collégiales (AEC) en techniques équinnes en cirque équestre, projet mené par le Service de la formation continue du Centre d'études collégiales de Montmagny du Cégep de La Pocatière;
- CONSIDÉRANT que cette nouvelle formation serait un atout important pour le développement économique et culturel régional;
- CONSIDÉRANT également qu'une AEC en cirque équestre ajouterait une couleur de plus à l'offre de formation en arts de la scène qui caractérise la région de Montmagny puisque le Centre d'études collégiales y décerne déjà un diplôme d'études collégiales (DEC) en gestion et techniques de scène;
- CONSIDÉRANT qu'avec l'essor que connaissent actuellement les arts du cirque partout dans le monde,

cette AEC assurerait le développement de savoir-faire, d'échanges et une vitalité culturelle distinctive à la région;

- CONSIDÉRANT que cette formation susciterait l'émergence d'activités de diffusion dont pourra bénéficier un vaste public et que ce projet contribuerait à enrichir l'offre culturelle et touristique ainsi que la vie socioéconomique régionale;

2014-04-07

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny appuie le projet d'AEC en techniques équines en cirque équestre, projet mené par le Service de la formation continue du CEC de Montmagny du Cégep de La Pocatière.

ADOPTÉ

6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6.1 FSTD

Le représentant du MAMROT a accepté la démarche d'attribution du solde du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD) au plan d'action du Parc des Appalaches, résolution n° 2014-03-10. Cette approbation était très importante à obtenir en raison de l'obligation d'adopter l'utilisation du solde avant le 31 mars 2014.

6.2 PROJETS RÉGIONAUX

6.2.1 ACCÈS AU FLEUVE – CHENAL DU QUAI DE BERTHIER-SUR-MER

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny reconnaît l'importance de l'industrie touristique ainsi que le positionnement des divers acteurs touristiques de la région en matière de stratégie de développement touristique pour les prochaines années;
- CONSIDÉRANT que l'accès au fleuve à partir de la municipalité de Berthier-sur-Mer permet l'accès au site de Grosse-Île qui constitue un des produits d'appel de la région;
- CONSIDÉRANT que les frais de dragage sont des coûts importants mais surtout nécessaires pour assurer la circulation des bateaux commerciaux;

2014-04-08

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE
APPUYÉ PAR : MME KARINE NADEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si ici au long était reproduit.

QUE la MRC de Montmagny avise les autres partenaires concernés par le projet de dragage et le développement touristique de la région (promoteur(s) privé(s),

municipalité de Berthier-sur-Mer et CLD de la MRC de Montmagny) qu'elle est disposée à contribuer à raison de 25 % du coût du dragage (maximum 50 000 \$) du chenal d'accès au quai de Berthier-sur-Mer conditionnellement à la participation financière des autres partenaires identifiés pour une somme égale à celle de la MRC de Montmagny.

QUE pour assurer la pérennité de l'accès au fleuve et la continuité du développement de la stratégie touristique reliée au fleuve et aux îles, que la MRC de Montmagny demande à ce que les partenaires (incluant la MRC de Montmagny) conviennent d'une entente pour les prochaines années également.

ADOPTÉ

6.2.2 CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU PROJET D'ACCÈS AU FLEUVE – CHENAL DU QUAÏ DE BERTHIER-SUR-MER

- CONSIDÉRANT la volonté de la MRC de Montmagny de participer au projet de dragage du chenal de Berthier-sur-Mer afin d'accéder à l'archipel de l'Isle-aux-Grues (résolution n° 2014-04-08) et de contribuer pour une somme maximale de 50 000 \$;

2014-04-09

IL EST PROPOSÉ PAR : M. FRÉDÉRIC POULIN

APPUYÉ PAR : M. GASTON CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la contribution maximale de 50 000 \$ au projet d'accès au fleuve par le chenal du quai de Berthier-sur-Mer soit établie de la façon suivante :

- modification de la résolution n° 2014-01-18 afin de réduire de 40 000 \$ le versement de l'aide financière par la MRC de Montmagny pour l'année 2014, au Parc des Appalaches dans le cadre des « Projets régionaux 2014 » et de réserver cette somme au projet de dragage du chenal de Berthier-sur-Mer conformément à la résolution n° 2014-04-08;
- appropriation du surplus accumulé de la MRC de Montmagny, de la somme de 10 000 \$ afin de permettre la réalisation de la participation financière de la MRC de Montmagny au projet de Chenal de Berthier-sur-Mer conformément à la résolution n° 2014-04-08.

ADOPTÉ

6.3 TABLE DE CONCERTATION DE L'ESTUAIRE MOYEN

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) a mis en place des tables de concertation pour des zones riveraines du Saint-Laurent afin que les dossiers prioritaires soient traités d'une manière concertée et efficace.

Pour notre territoire, quatre MRC sont rassemblées, de Montmagny à Rivière-du-Loup. Le dossier du dragage permettant la navigation de plaisance et commerciale est commun pour plusieurs acteurs du territoire ainsi que l'érosion des berges.

Tous les acteurs touchés par la gestion et l'utilisation du fleuve sont invités à participer à une rencontre d'information à la MRC le jeudi 10 avril à 19h.

Suite à cette tournée d'information, des représentants du monde municipal (minimum un par MRC), des représentants du tourisme, des pêcheurs, des résidents, etc., seront invités à participer à cette table où des actions seront proposées et des partenaires identifiés pour la réalisation de projets.

6.4 PACTE RURAL

6.4.1 ACCEPTATION DU RAPPORT ET ENVOI AU MAMROT

- CONSIDÉRANT que le rapport annuel d'activités du Pacte rural 2007-2014 de la MRC de Montmagny pour l'année 2013-2014 est complété conformément aux exigences prévues par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- CONSIDÉRANT que les actions réalisées et les objectifs atteints, tel qu'inscrit dans ce rapport, sont conformes au plan de travail du Pacte rural 2007-2014 de la MRC de Montmagny et correspondent aux objectifs de la Politique nationale de la ruralité;
- CONSIDÉRANT que le conseil des maires a pris connaissance de ce rapport;
- CONSIDÉRANT que le Comité aviseur du Pacte rural en a fait la recommandation;

2014-04-10

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX
APPUYÉ PAR : MME JOCELYNE CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le rapport annuel d'activités du Pacte rural 2007-2014 de la MRC de Montmagny de l'année 2013-2014 et de faire parvenir la copie papier de ce rapport accompagnée de cette résolution à la direction régionale de la région Chaudière-Appalaches du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉ

6.4.2 PLAN DE TRAVAIL

- CONSIDÉRANT qu'il est prévu dans la Politique nationale de la ruralité que le plan de travail du Pacte rural 2007-2014 de la MRC doit être révisé annuellement;

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a également prévu une révision annuelle de son plan de travail du Pacte rural (section « La démarche suivie », page 17);
- CONSIDÉRANT que la révision annuelle du plan de travail du Pacte rural est prévue suite au dépôt du bilan annuel du Pacte rural;
- CONSIDÉRANT que suite aux conclusions du rapport annuel présentées par les agent(e)s de développement rural, le Comité de mise en œuvre du Pacte rural recommande de maintenir, sans modification, le plan de travail du Pacte rural 2007-2014 de la MRC de Montmagny;

2014-04-11

IL EST PROPOSÉ PAR : MME SUZANNE VOCAL
 APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE maintenir, sans modification, les actions prévues dans le plan de travail du Pacte rural 2007-2014 de la MRC de Montmagny, pour compléter l'année 2014 et de faire parvenir cette résolution à la direction régionale de la région Chaudière-Appalaches du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉ

6.4.3 RAPPORT D'ÉVALUATION DU PACTE RURAL 2007-2014

- CONSIDÉRANT que le rapport d'évaluation du Pacte rural de la MRC de Montmagny pour la période du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2014 est complété conformément aux exigences prévues par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- CONSIDÉRANT que la description des activités réalisées pour l'élaboration du plan de travail du Pacte rural est conforme aux étapes réalisées pour son élaboration;
- CONSIDÉRANT que la description des activités présentées dans ce rapport est en lien avec les objectifs prévus dans le plan de travail du Pacte rural (mobilisation, accompagnement, support et développement de la connaissance) et est conforme aux actions réalisées au cours de la période 2007-2014;
- CONSIDÉRANT que les résultats présentés dans ce rapport rencontrent les résultats attendus dans les cinq champs d'intervention;
- CONSIDÉRANT que les objectifs d'affectation budgétaire ont été conformément respectés, tel que décrit dans le rapport d'évaluation;

2014-04-12

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX
APPUYÉ PAR : MME JOCELYNE CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le rapport d'évaluation du Pacte rural 2007-2014 et de faire parvenir la copie papier de ce rapport accompagnée de cette résolution à la direction régionale de la région Chaudière-Appalaches du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉ

6.5 PALÉE – JOURNÉE DE RÉFLEXION (10 MAI 2014)

- CONSIDÉRANT qu'une journée de réflexion sur le Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) aura lieu le 10 mai prochain à Saint-Fabien-de-Panet;
- CONSIDÉRANT que pour la tenue de la journée, les services d'animation ont été confiés à la firme Mise-au-Jeu. Le CLD assume 50 % de la facture et la part de la MRC est de 2 500 \$, (50 %) plus taxes.

2014-04-13

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GUY GARANT
APPUYÉ PAR : MME JOCELYNE CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny participe financièrement à l'activité d'animation sous la forme de mises en scène de la journée de réflexion sur le PALÉE « volet ruralité », conjointement avec le CLD de la MRC de Montmagny pour un montant de 2 500 \$, plus les taxes, correspondant à la participation de la MRC pour cette partie de l'exercice de réflexion.

ADOPTÉ

6.6 OLÉODUC

Les deux représentants de la MRC qui ont participé à la rencontre organisée par la FQM sur le projet d'oléoduc Énergie Est font part de l'information recueillie lors de l'événement aux autres membres du conseil.

En résumé, il ressort des discussions que le monde municipal demande :

- Que le projet d'oléoduc soit soumis à une étude du BAPE;
- Que les tracés alternatifs proposés par les municipalités et MRC ainsi que les mesures d'atténuation soient étudiées et prises en considération par le promoteur;
- Que le promoteur du projet de l'oléoduc s'engage par écrit à former les intervenants municipaux à répondre adéquatement aux risques inhérents à la présence d'un oléoduc;
- Que le promoteur de l'oléoduc dépose dans un fonds en fidéicommis la somme nécessaire pour répondre aux

dédommagements et remise en état en cas de déversement ou d'accident;

- Que le promoteur s'engage à compenser les municipalités pour les frais encourus créés par la présence d'un oléoduc sur leur territoire;
- Que la FQM représente les municipalités à l'Office national de l'Énergie lors des audiences sur le projet d'oléoduc.

6.7 PROJETS ÉOLIENS

Le 29 avril prochain, se tiendra une rencontre visant à analyser les divers scénarios d'implication financière de la MRC de Montmagny dans le projet en partenariat avec Northland Power.

À suivre.

6.8 CERTIFICATS DE CONFORMITÉ

6.8.1 SAINT-PAUL-DE-MONTMINY

2014-04-14

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité pour la modification à la réglementation d'urbanisme de la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy visant à agrandir la zone Fc-9 et les usages qui y sont autorisés à même la zone V-3.

QUE la MRC de Montmagny déclare cette modification conforme au schéma d'aménagement, au document complémentaire ainsi qu'aux divers règlements en vigueur.

ADOPTÉ

6.9 POLITIQUE CULTURELLE ET ACTIONS 2014

Sujet reporté à une prochaine séance.

6.10 SCHÉMA - CPTAQ

6.10.1 CONFORMITÉ DE LA DÉCISION DE LA CPTAQ

- CONSIDÉRANT la décision de la CPTAQ relativement à la demande d'exclusion pour des fins d'usages non agricoles dans deux secteurs situés à Notre-Dame-du-Rosaire;
- CONSIDÉRANT que les usages non agricoles sont autorisés dans les secteurs exclus dans le schéma d'aménagement et aux RCI en vigueur;

2014-04-15

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux divers règlements de la MRC en vigueur pour l'exclusion de la zone agricole de deux zones identifiées dans le dossier 402756 de la CPTAQ.

QUE la MRC de Montmagny procède à la réalisation des interventions faisant l'objet de conditions d'exclusion qui sont inscrites à la décision de la CPTAQ.

ADOPTÉ

6.10.2 **AVIS DE MOTION**

AVIS DE MOTION

Je, Gilles Giroux, maire de Notre-Dame-du-Rosaire, donne par les présentes un avis de motion à l'effet que la MRC de Montmagny déposera, au cours d'une séance subséquente, un projet de règlement relatif à la modification du schéma d'aménagement en vigueur afin d'y introduire les décisions d'exclusion de la CPTAQ.

Gilles Giroux

7. CORRESPONDANCE

7.1 FQM – INVITATION AU FORUM DU 16 AVRIL 2014 À SAINT-AGAPIT

L'invitation est déposée au conseil pour information.

7.2 MAMROT – GRANDS PRIX DE LA RURALITÉ

Les candidatures seront reçues jusqu'au 5 mai prochain.

8. FINANCES

8.1 COMPTES DE MARS 2014

2014-04-16

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
APPUYÉ PAR : M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des comptes à payer de mars 2014 soit acceptée.

No	Montant	Fournisseur
C1400159	428.98	Neopost Canada ltée
C1400160	1 038.64	Télu Québec
C1400161	221.62	Télu Québec
C1400162	103.64	Télu Québec
C1400163	63.65	Commission de la santé et sécurité au travail
C1400164	1 166.67	Revenu Québec – Service Clic revenu
C1400165	35.59	Cogeco câble Québec S.E.N.C.
C1400166	133.16	Bolduc, Réal
C1400167	140.00	Fonds de l'information foncière
C1400168	486.26	Bureautique Côte-Sud enr.

C1400169	1 705.89	Municipalité de l'Isle-aux-Grues
C1400170	224.20	Montmagny Air Service inc.
C1400171	5 622.28	Raymond Chabot Grant Thornton
C1400172	500.00	Ville de Montmagny
C1400173	22.98	Stéréo Plus/Léonard Chabot inc.
C1400174	105.78	Interconnexions LD
C1400175	303.19	Restaurant 51
C1400176	3 219.30	Jacques & Raynald Morin inc.
C1400177	811.72	Impression Rive-Sud
C1400178	440.31	Ordre des technologues professionnels du Québec
C1400179	124.75	IDC Informatique
C1400180	57.48	Michel Proulx – La Clef de sol
C1400181	791.67	Campor environnement
C1400182	1 063.52	Kamco construction inc.
C1400183	316.18	Comaq
C1400184	524.47	Cytech Corbin
C1400185	34.49	MDM Publicité
C1400186	632.36	Irisco du Québec inc.
C1400187	11.50	Extincteurs Montmagny inc.
C1400188	40.00	Distributions S.M. (2009) inc.
C1400189	620.87	Réseau québécois des CFER
C1400190	1 506.17	Atelier décor Mercier inc.
C1400191	3 830.10	GDI service (Québec) S.E.C.
C1400192	220.00	Organisme des bassins versants
C1400193	1 435.53	PG solutions inc.
C1400194	10 000.00	Programme RénoVillage
C1400195	3 907.24	SSQ – Groupe financier/Ass. coll.
C1400196	3 830.10	GDI service (Québec) S.E.C.
TOTAL	45 720.29 \$	

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant 45 720.29 \$.

Nancy Labrecque, directrice générale

8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES ESTIMÉS AU 2 AVRIL 2014

Dépôt d'un état des revenus et dépenses en date du 2 avril 2014. Actuellement, les prévisions budgétaires sont respectées.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. VARIA OUVERT

10.1 CJE – DÎNER SPAGHETTI LE 28 AVRIL 2014

Invitation par M. Gaston Caron, représentant de la MRC sur le Conseil d'administration du CJE de la MRC de Montmagny, à l'effet que le dîner spaghetti aura lieu le 28 avril prochain.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2014-04-17

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente session soit levée à 21h07.

ADOPTÉ

Jean-Guy Desrosiers, préfet

Nancy Labrecque, dir. gén. et sec.-très.